## **GE** Healthcare

# Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit Leukotriene B4 peroxidase conjugate, lyophilized;

part of 'Leukotriene B4 enzymeimmunoassay

system'

Numéro de catalogue RPN223

Composante numéro RPN223HP

**Utilisations** Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche.

Type de produitSolide.Date de validation18 Mai 2011Date d'impression18 Mai 2011

**Fournisseur** GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

#### 2. Identification des dangers

État physiqueSolide.OdeurNon disponible.Vue d'ensemble des urgencesATTENTION!

CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT CAUSER DES RÉACTIONS ALLERGIQUES CUTANÉES ET DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. Villiser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce

produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient bien fermé. Laver abondamment après usage.

**Voies d'absorption** Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Mesures de précaution

Ingestion

Yeux Irritant pour les yeux.

**Peau** Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. L'exposition aux

produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se

produire à retardement après une exposition. Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des

animaux. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires

supérieures, peau, yeux.

Référence Page 1 de 6

06341-4 Date de validation 18 Mai 2011





Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

respiration sifflante et difficultés respiratoires

asthme

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peau

> irritation rougeur

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Yeux

> douleur ou irritation **larmoiement** rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Des troubles respiratoires et cutanés préexistants et des troubles impliquant tout organe cible mentionné dans le chapitre intitulé "Identification des risques" peuvent être aggravés par une surexposition à ce

produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### 3. Information sur les composants

<u>Nom</u>		Nume	éro CAS	% en poids
Nom Sucrose	57-50-1	12	-	
acide edetique	60-00-4	2	-	
bis(sulfate) de diammonium et de fer	10045-89-3	1	-	

#### Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et

inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en

enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration

irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de

l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel Ingestion

médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement. Protection des sauveteurs

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou

porter des aants.

#### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Inflammabilité du produit

Moyens d'extinction

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Utilisables

Aucun connu. Non utilisables

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

Inhalation

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle

approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies

navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)



Référence

Page 2 de 6

Date de validation 18 Mai 2011



#### Méthodes de nettoyage

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

Petit déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

#### Section 7. Manutention et entreposage

#### Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

#### Entreposage

Stocker entre les températures suivantes: -30 à -15°C (-22 à 5°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

#### Nom du produit

<u>Limites d'exposition</u>

Sucrose

CA British Columbia Provincial (Canada, 10/2009).
TWA: 3 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Respirable dust
TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Total dust
CA Ontario Provincial (Canada, 7/2010).

TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: total dust **CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009).** 8 hrs OEL: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

CA Quebec Provincial (Canada, 6/2008).

VEMP: 10 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

bis(sulfate) de diammonium et de fer

CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Sensibilisant cutané. Remarques: as Fe 8 hrs OEL: 1 mg/m³, (as Fe) 8 heure(s).

CA British Columbia Provincial (Canada, 10/2009). Remarques: as Fe

STEL: 2 mg/m³, (as Fe) 15 minute(s). TWA: 1 mg/m³, (as Fe) 8 heure(s).

CA Quebec Provincial (Canada, 6/2008). Remarques: en Fe

VEMP: 1 mg/m<sup>3</sup>, (en Fe) 8 heure(s). **CA Ontario Provincial (Canada, 7/2010).** TWA: 1 mg/m<sup>3</sup>, (as Fe) 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

Kprès manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### **Protection individuelle**

Respiratoire Mains

Yeux

Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur. Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.



Référence

Page 3 de 6

1-4 Date de validation 18 Mai 2011



Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques

encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique** Solide.

**Point d'éclair** Le produit n'entretient pas une combustion.]

CouleurJaune.Volatilité0% (p/p)

**COV** \( \sqrt{\pi} \( \text{(w/w)} \) [ISO 11890-1]

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

#### Section 10. Stabilité et réactivité

StabilitéLe produit est stable.Matières à éviterAucune donnée spécifique.

Risque de réactions dangereuses

Conditions de réactivité

 $\overline{m{v}}$ ans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité. R'est pas considéré comme un produit présentant des risques d'explosion.

### Section 11. Information toxicologique

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédientRésultatEspècesDosageExpositionÉcide edetiqueDL50 Intra-péritonéal<br/>DL50 Intra-péritonéal<br/>RatRat512.9 mg/kg-SucroseDL50 OraleRat397 mg/kg-SucroseDL50 OraleRat29700 mg/kg-

Conclusion/Résumé Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient ACGIH CIRC EPA NIOSH NTP OSHA Sucrose

**Produits synergiques** Non disponible.

#### Section 12. Information sur l'écologie

Effets sur l'environnement Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
ocide edetique	-	Aiguë CE50 113000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 231 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - >24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 230 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna - >24 heures	48 heures
	-	Aiguë CL50 532000 à 598000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 159000 à 204000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 129000 ug/L Eau douce	Poisson - Channel catfish - Ictalurus punctatus - Fingerling	96 heures
	-	Aiguë CL50 59800 à 76500 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 0.3 à 1 q	96 heures
	-	Aiguë CL50 41000 à 62000 ug/L Eau	Poisson - Bluegill - Lepomis	96 heures



Référence Page 4 de 6

25006341-4 Date de validation 18 Mai 2011



system					
	-	douce Chronique NOEC 420000 ug/L Eau douce	macrochirus Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures	
	-	Chronique NOEC 100000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures	
	-	Chronique NOEC 24000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures	
bis(sulfate) de diammonium et de fer -		Aiguë CL50 315000 ug/L Eau de mer	Poisson - Mummichog - Fundulus heteroclitus	96 heures	
	-	Aiguë CL50 39000 ug/L Eau de mer	Poisson - Mummichog - Fundulus heteroclitus	96 heures	
Conclusion/Résumé	Non disponible.				
Coefficient de partage n- octanol/eau	Non disponible.				
Facteur de bioconcentration	Non disponible.				
Effets nocifs divers	Aucun effet important ou danger critique connu.				

### Section 13. Considérations lors de l'élimination

#### Élimination des déchets

l'est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA Not classified

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

### Section 14. Information relative au transport

#### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated		-	-		-
Classe IATA	Not regulated		-	-		-



Référence 25006341-4

23006341-4

### Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT (Canada)

Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun

des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

INRP canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Ammoniac (total) Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

#### Réglementations Internationales

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques

Mon inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

Mon inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

Mon inscrit

### Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### **Historique**

18 Mai 2011 Date d'impression Date de publication précédente 16 Janvier 2009

Date d'édition 18 Mai 2011 7 Version

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence

25006341-4

